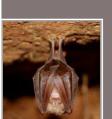






Document d'objectifs Site Natura 2000 FR 9301533 « L'ASSE »

















Octobre 2012

Préambule

Le document d'objectifs (docob) NATURA 2000 du site de l'Asse a pour vocation de définir les grandes orientations qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre pour maintenir dans un bon état de conservation les milieux naturels et espèces présentes dans la vallée de l'Asse. Partant du principe que la biodiversité du site a pu se maintenir grâce à des activités humaines respectueuses de l'environnement, il convient de préserver et d'encourager ces activités économiques et notamment les activités agricoles, dans le respect de la réglementation existante. De même, la protection des personnes et des biens reste prioritaire.

Ce développement se doit d'être durable et NATURA 2000 peut y contribuer par l'intermédiaire des mesures incitatives de gestion. Ces mesures sont strictement volontaires et chaque propriétaire ou ayant droit est libre de les souscrire ou non, selon les priorités d'action hiérarchisées dans le docob.

Les objectifs et les enjeux de conservation du docob ne sont en aucun cas opposables aux propriétaires et utilisateurs de l'espace dans la mesure où les activités pratiquées ne vont pas à l'encontre des lois et règlements applicables dans les domaines de l'eau, de l'urbanisme, etc. A titre d'exemple, le curage et la protection des berges effectués dans le respect de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques ne sont pas limités par l'appartenance de l'Asse au réseau NATURA 2000.

Les projets, plans, programmes, manifestations et interventions affectant le site NATURA2000 sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation des incidences. Les activités soumises sont listées à l'article R 414-19 du code de l'environnement, dans l'arrêté préfectoral n°1161 du 22/06/2011 consultable en annexe. La dernière liste dite « régime propre » est en cours d'élaboration et fera l'objet d'un second arrêté préfectoral.

La réussite de NATURA pour ce qui concerne le site de l'Asse, comme pour tout autre site, doit s'appuyer sur une appropriation de cette démarche par les acteurs du territoire et par la pérennité des moyens indispensables à la mise en œuvre des mesures de gestion.

Les communes ont exprimé la volonté de constituer une structure de gestion couvrant l'ensemble du bassin versant. Cette structure serait légitime pour assurer l'animation du site. Quelle qu'elle soit, la structure animatrice aura un rôle à jouer important dans la mise en œuvre des mesures de gestion, leur évaluation au regard des enjeux de conservation mais aussi du maintien du tissu économique en lien avec l'utilisation du site. Au regard de l'évaluation des mesures de gestion, la structure animatrice pourra proposer au comité de pilotage les ajustements du docob qui pourraient être nécessaires. En effet, le document d'objectifs est un document évolutif, pouvant être révisé après 3ans en fonction des nouvelles données scientifiques, socio-économiques mais aussi selon le bilan des différentes actions mises en place. Ces données permettront d'adapter les types de contrat souscrits selon avec le retour d'expérience évalué par la structure animatrice.

Sommaire

	CHARTE NATURA 2000: ELEMENT DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	
	RESEAU NATURA 2000	
1.2.LA (CHARTE NATURA 2000	6
I.2.1.	QUELS AVANTAGES ?	6
1.2.2.	QUI PEUT ADHERER A UNE CHARTE NATURA 2000 ?	7
1.2.3.	DUREE DE VALIDITE DE LA CHARTE	7
II. LE S	SITE NATURA FR9301533« L'ASSE »	8
	A LOCALISATION DU SITE	
	DN PATRIMOINE NATUREL	
II.2.1.	CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE	
11.2.2.	L'OCCUPATION DU SOL	
11.2.3.	HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	
11.2.4.	ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES	
	ITERDEPENDANCES ENTRE HABITATS NATURELS ET ESPECES	
	ENJEUX DE CONSERVATION	
	S HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	
III.2. LE	S ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	20
IV. LES	OBJECTIFS DE CONSERVATION	21
V IA	GESTION DU SITE	23
	BJECTIFS DE GESTION	
	S ACTIONS PRECONISEES	
V.Z. LL	37011010 1 NEGGNIGES	23
	Liste de	s figures
Figure 1	1 : Site NATURA 2000 « L'Asse »	٥
	2 : Grands milieux présents sur le site	
	3 : Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos (3240)	
	1 : Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum (3250)	
	5 : Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	
_	5 : Forêts galeries à Salix alba et Populus alba	
-	7 : Pelouses calcaires alpines et subalpines (6170)	
_	3 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion (6420)	
_	7 : Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux	
_	10 : Landes alpines et boréales	
_	11 : Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130)	
_	12 : Pavements calcaires* (8240*)	
_	13 : Castor d'Europe	
-	14 : Petit rhinolophe	
_	15 : Ecaille chinée	
-	16 : Azuré de la sanguisorbe	
-	17 : Agrion de Mercure	

Liste des tableaux

Tableau 1 : Interdépendance entre habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	17
Tableau 2 : Récapitulatif des enjeux par habitat d'IC	
Tableau 3 : Récapitulatif des enjeux par espèces d'IC	
Tableau 4 : Objectifs de conservation des habitats d'IC	
Tahleau 5 : Liste des mesures de aestion préconisées nour le site	26

I. LA CHARTE NATURA 2000 : ÉLÉMENT DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

I.1. LE RÉSEAU NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de **préserver ce patrimoine écologique** sur le long terme.

La France a opté pour une **politique contractuelle** en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les mesures agroenvironnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 et les engagements de **charte Natura 2000**.

I.2. LA CHARTE NATURA 2000

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va faciliter la **poursuite**, **le développement et la valorisation de pratiques favorables** à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs présentés au chapitre IV), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins fort que ceux d'un contrat Natura 2000.

Le formulaire de charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion.

La charte est composée de recommandations et d'engagements relatifs aux milieux ou activités présents sur le site. Une recommandation est une orientation de gestion favorable aux espèces que le signataire de la charte est encouragé à respecter sans aucune obligation. En revanche, il est règlementairement tenu de respecter les engagements relatifs aux milieux et/ou activités concernés. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à rémunération.

I.2.1. QUELS AVANTAGES ?

La charte procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFBVB).

Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés en Zone Spéciale de Conservation par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est alors exonérée. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations. L'exonération porte sur les 3/4 des droits de mutations.

Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

✓ Garantie de gestion durable des forêts.

Les propriétaires de parcelles boisées à l'intérieur d'un site Natura 2000 et disposant d'une GDD sur ces parcelles doivent mettre en conformité leur document de gestion par rapport aux objectifs de conservation du site pour pouvoir continuer à disposer de la GDD. Cette mise en conformité est exigée à partir de l'instant où celui-ci a été désigné par l'Etat français (ZPS ou ZSC) et que le DOCOB est approuvé. Les propriétaires ont un délai de 3 ans pour se mettre en conformité. »

La GDD permet l'accès :

- aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts (art L7 du Code Forestier).
- au bénéfice d'avantages fiscaux comme le régime Monichon (exonération des ³/₄ des droits de mutation) ou de l'impôt sur la fortune (exonération des ³/₄ pour les mutations de bois et forêts à titre gratuit).

L'article L.11 du CF définit les conditions d'accès à la GDD : Les bois et forêts situés dans un site Natura 2000 sont considérées comme présentant des garanties de gestion durable ou présomptions de gestion durable quand :

- elles sont gérées conformément à un document de gestion conforme à l'article L4 du CF.
- le propriétaire signe la **charte NATURA 2000** du site qui le concerne. Selon la charte, il s'engage à respecter le document d'objectifs, ce qui constitue la garantie que la gestion n'a pas d'effet notable sur le site. La durée de validité de la charte est de 5 ans, un PSG agréé selon l'article L.11 est valable pour toute sa durée de validité, soit entre 10 et 20 ans.
- le propriétaire signe **un contrat NATURA 2000** : dans ce cas, seule la surface de la forêt soumise à la contractualisation bénéficie de la garantie de gestion durable.
- Le propriétaire demande au CRPF à bénéficier de l'agrément de son document de gestion en application de l'article L.11 du code forestier ou que le document de gestion a été déclaré conforme aux annexes du schéma régional de gestion sylvicole (SGRS), dites annexes vertes

La loi forestière de juillet 2011 a prévu de simplifier les démarches administratives pour les propriétaires dont la forêt fait partie d'un zonage environnemental par l'application de l'article L.11 du code forestier. C'est le CRPF qui a la responsabilité d'estimer si les modalités de gestion proposées dans le Plan Simple de Gestion ou le Règlement Technique de Gestion sont de nature à avoir un effet notable sur le site.

I.2.2. QUI PEUT ADHÉRER À UNE CHARTE NATURA 2000 ?

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- ✓ Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un DOCOB opérationnel validé par arrêté préfectoral.

I.2.3. DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CHARTE

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou de 10 ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

II. LE SITE NATURA FR9301533« L'ASSE »

II.1. LA LOCALISATION DU SITE

Le site de l'Asse est localisé dans la partie centre-sud du département des Alpes-de-Haute-Provence, le site s'étend sur le territoire de 21 communes avec une superficie de 21 890 ha. Ce périmètre englobe aujourd'hui la rivière Asse, sa ripisylve et une partie de ses bassins versants en amont de Châteauredon.

L'Asse a été intégrée au réseau Natura 2000 en 2008 en tant que Site d'Intérêt Communautaire (SIC), définit au titre de la directive Habitats. Il est bordé par plusieurs sites, la Durance (FR9312003), le site des Gorges de Trévans-Montdenier-Mourre de Chanier (FR9301540), le Cheval Blanc (FR9301530), le plateau de Valensole (FR9312012) et les gorges du Verdon (FR9312022) ce qui permet de disposer d'une véritable cohérence fonctionnelle du réseau européen dans ce secteur.

Le site s'inscrit dans les étages de végétation supra-méditerranéen et montagnard inférieur. Cette position géographique donne lieu à une diversité de milieux et donc de cortèges floristiques et faunistiques. De même, cette situation permet le transit des espèces végétales et animales, entre la Provence, à partir de la Durance, et l'intérieur des massifs des Alpes-de-Haute-Provence.

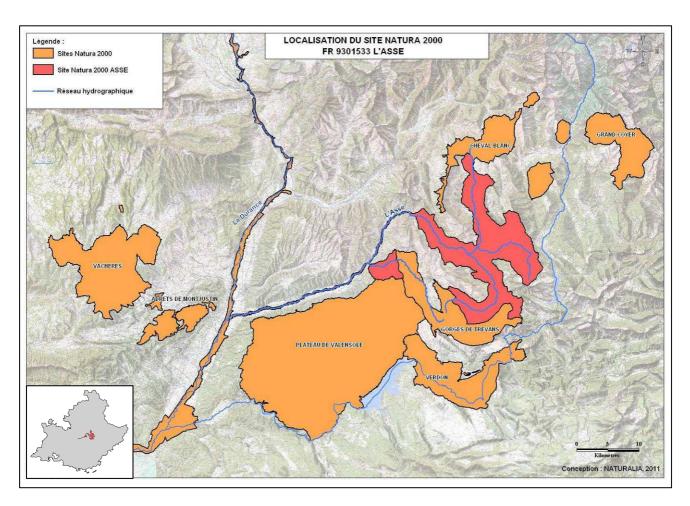


Figure 1 : Site NATURA 2000 « L'Asse »

II.2. SON PATRIMOINE NATUREL

II.2.1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SITE

Dans sa partie amont, le site de l'Asse est étendu à une partie des bassins versants des 3 Asses, majoritairement occupé par le milieu forestier. En aval de Châteauredon, le périmètre Natura 2000 se limite au lit de l'Asse et de ce fait, est composé d'habitats rivulaires.

L'Asse constitue un bel exemple de système fluvial méditerranéen non altéré. Le maintien d'un écoulement en tresse, caractéristique des rivières méditerranéennes, constitue aujourd'hui une singularité par comparaison avec les grandes rivières proches comme la Durance ou le Verdon. En effet, les portions en tresse sont encore très bien représentées dans le tronçon aval et naturellement mobiles. C'est dans ces formations que demeure la plus importante biodiversité.

L'Asse est considéré comme un cours d'eau naturellement peu productif, soumis à de très fortes contraintes naturelles : climat alpin et méditerranéen, flux de matières en suspension, dynamique sédimentaire, dynamique latérale, etc. Comme tout système fluvial méditerranéen non altéré, le profil d'écoulement suit l'évolution saisonnière. Ainsi, la rivière subit de sévères étiages en période estivale sur sa section aval alors qu'elle est soumise à un régime de crues régulières d'origine naturelle principalement en automne et au printemps. Cette période de hautes eaux coïncide avec un transport solide particulièrement actif et une lourde charge alluviale formée de sédiments grossiers provenant des berges facilement érodables à l'amont dans les 3 Asses.



Depuis l'aménagement hydraulique de la Durance avec de nombreux barrages hydroélectriques, une accumulation de matériaux est constatée dans l'Asse aval, entre le pont d'Oraison et la confluence avec la Durance. Ceci a pour conséquence d'accentuer la période de rupture de flux de surface en période estivale. Ce phénomène sera à prendre en compte dans le document d'objectifs autant d'un point de vue écologique (vie piscicole) mais aussi pour des aspects socio-économiques.

Aux abords de l'Asse, **les adoux**, infiltrations de bassins versants, constituent des zones humides en contact avec le lit mineur de la rivière. Certains de ces adoux sont connectés à des réseaux de canaux permettant d'assurer une irrigation gravitaire pour la plaine agricole de l'Asse aval. Ces habitats présentent une haute valeur hydrologique et écologique car :

- ils alimentent en permanence la rivière.
- ils constituent une zone refuge indispensable pour la faune et la flore aquatique, particulièrement au cours des périodes d'étiage et de hautes eaux.
- Ils sont aussi un lieu de vie pour des espèces protégées comme le Castor d'Europe et l'Ecrevisse à pattes blanches.



II.2.2. L'OCCUPATION DU SOL

Les formations boisées constituées ou dominées par les essences caducifoliées présentent, dans le périmètre contractuel, un intérêt écologique bien supérieur aux plantations de résineux.

Les milieux ouverts sont essentiellement des prairies humides (pâturées ou de fauche) et des pelouses sèches calcaires. Ils représentent environ 10% du territoire de « l'Asse ».

La rivière Asse, sa ripisylve et ses affluents n'occupent que 4% du périmètre contractuel. Le cours d'eau représente un linéaire principal d'environ 130 km. Cette entité est essentiellement occupée par des habitats d'intérêt communautaire comme les habitats à Glaucium flavum ou les Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior*(habitat d'intérêt communautaire prioritaire).

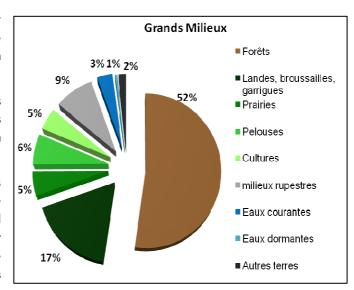


Figure 2 : Grands milieux présents sur le site

Les milieux rupestres occupent 9% de recouvrement total du territoire. La plupart de ces milieux sont d'intérêt communautaire, dont deux sont d'intérêt communautaire prioritaire : Eboulis médio-européen calcaires des étages collinéen à montagnard (8160.3) et Pavements calcaires (8240).

Enfin, ce territoire étant essentiellement rural, l'urbanisation est concentrée sur les centres bourgs et ne représente que 2% du territoire du site. Le milieu bâti ancien est le plus gros réseau de gîtes pour les chauves-souris sur le site avec les cabanons agricoles et les ruines. Des colonies s'installent aussi dans des habitations occupées, investissant certaines pièces comme un grenier ou une cave. Les ponts peuvent être utilisés comme gîte de transit ou de reproduction.

II.2.3. HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

✓ Milieux aquatiques

Les milieux aquatiques sont composés de plusieurs habitats d'intérêt communautaires tels que par exemple :

- 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara sp.pl : Habitat occupant toujours de petites surfaces mais régulièrement présent notamment au niveau des bas-marais et dépressions humides mais aussi dans les vasques des ruisseaux affluents du lit de l'Asse
- 3220 Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
- 3240 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos : caractéristique sur les 3 Asses
- 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum : habitat présent principalement sur de zones planes et ensoleillées de l'Asse aval.
- 3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.: présent ponctuellement au sein du lit de l'Asse
- 3280 Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riveraines à Salix et Populus alba: cet habitat affectionne les berges limoneuses exondées en été pour les formations pionnières et les saulaies se développent sur des secteurs dont l'immersion est possible mais moins régulière et moins prononcée. Cet habitat est typique sur l'Asse à l'aval de la clue de chabrières.

Le régime des 3 Asses plus torrentiel à l'amont a tendance à éliminer une grande partie de ces espèces.

- 7220* Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion): présent ponctuellement dans les 3 Asses.
- 7240* Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae*: formations à Typha minima, formations abondantes depuis l'aval de Mézel jusqu'à la confluence avec la Durance.



Figure 3 : Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos (3240)



Figure 4 : Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum (3250)

✓ Milieux forestiers

Ils sont définis par les habitats de ripisylves :

- 91EO* Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*: habitat présent dans l'Asse amont.
- 92A0 Forêts galeries à Salix alba et Populus alba : présent essentiellement en aval de la clue de Chabrières

Des boisements de feuillus et de résineux représentent la moitié de la superficie du site avec les habitats suivants :

- 9340 Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia : présent sur les coteaux adrets dominant Estoublon
- 9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion : CHabitat formant des taches en ubac de la clue de Taulanne, sur les versants de St-Pierre (Blieux), de St-Vincent (Senez), dans la partie haute de l'ubac du bois de Lieye (Barrême), en versant ouest à Nord-ouest de la Faye haute et en versant Est de la Faye basse (Barrême).
- 9180* Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion* : Habitat occupant de petites superficies, présent au sein de ravins et d'éboulis (Baux de Gilly ; bois de Lieye), en situation de falaises (clue de Blieux) et formant une très belle zone au sein de falaises et d'éboulis (clues de Taulanne



Figure 6 : Forêts galeries à Salix alba et Populus alba



Figure 5 : Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia

✓ Milieux ouverts

- 6110* Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi*: habitat bien représenté sur tous les secteurs à toponymie indiqué par le terme de "Crau" ou de "Grau" en mélange avec l'habitat 6210.35; très bien représenté sur la montagne de l'Aup, sur la Grau de Courchons et sur Parrioune, en mélange avec les habitats 6210.11, 4090.4 et 4090.5.
- 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines (Sous-Type 3 Pelouses calciphiles en gradins et en guirlandes): Très localisées sur le site, en raison de l'altitude. Sur substrats calcaires, se développent sur les pentes caillouteuses.
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) : Disséminées sur l'ensemble des zones au sein de balmes ou de vires. Pelouses bien représentées sur la montagne de l'Aup et sur la Grau de Courchons Sur les communes de Barrême, Senez, Moriez bien représentées au sein des petites collines indiquées souvent sous le toponyme "Crau" ou "Grau".
- 6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae): Prés humides présents en bordure des Trois Asses; présents également de façon ponctuelle au sein de quelques parcelles humides des prairies de fauche.
- 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion : Habitat présent un peu partout occupant toujours de petites superficies mais réparti sur l'ensemble du site.
- 6230 Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*: Habitat présent au sein de quelques combes du massif de Courchon.
- 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin : Présence au niveau de la clue de Blieux et en bordure de l'Asse de Blieux, immédiatement en contrebas d'un ressaut de l'Asse. Présence également en linéaire de lisières et en tâches le long des Trois Asses. Cet habitat apparaît en ourlets des boisements d'Alisiers blancs présents sur la montagne de l'Aup.
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis):
 Localisées aux abords de la rivière. Habitat principalement développé sur les terrasses en arrière des rivières.



Figure 8 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion (6420)



Figure 7 : Pelouses calcaires alpines et subalpines (6170)

✓ Milieux semi-ouverts

5110 - Formation stables xérothermiques à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.): Ces buxaies sont présentes sur l'ensemble du site. Sur lapiez, éboulis et rochers calcaires d'adrets, à sols très superficiels (lithosols) à bilan hydrique déficitaire, sur fortes pentes ou sur des corniches.

- 5210 Matorrals arborescents à Juniperus spp : habitat se développant sur les corniches en surplomb des falaises où le sol est souvent squelettique : Bien représentés dans les clues de Chabrières et de Taulanne. Sur les escarpements rocheux les plus chauds de la zone d'étude.
- 4060 Landes alpines et boréales : Présence sur l'adret de Mouchon, sur l'adret de la montagne de Chalvet et la crête de Montmuye.
- 4090 Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux : Présentes sur la montagne de l'Aup, sur la Grau de Courchons et sur la Parrioune



Figure 10 : Landes alpines et boréales

Photo Laurence Foucaut



Figure 9 : Landes oroméditerranéennes endémiques à

Genêt épineux

Photo Laurence Foucaut

✓ Milieux rupestres

- 8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles : Présent sur l'ensemble du site notamment au sein des éboulis marneux chauds.
- 8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii): habitat très localisé, quelques points à l'ubac des Cadières de Brandis ; très ponctuellement, sur l'ubac des Aubarets (8120-5). Habitat présent uniquement à l'ubac du Sommet de la Sapée (Tartonne) (8120-4).
- 8160* Eboulis médio-européen calcaires des étages collinéen à montagnard: Présent au sein des versants nord, aux étages collinéen et montagnard. Cet habitat héberge l'Ancolie de Bertoloni, Aquilegia bertolonii, et est un des habitats d'intérêt communautaire représentant l'originalité du secteur.
- 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytiques : Habitat présent un peu partout sur le site
- 8240* Pavements calcaires* : Habitat présent sur la montagne de l'Aup, Grau de Courchon, Partie sommitale du Mont, Les Clots, Lapiez situé de part et d'autre du ravin des Lèches.



Figure 12 : Pavements calcaires* (8240*)

Photo Laurence Foucaut



Figure 11 : Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130)

Photo Laurence Foucaut

II.2.4. ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRES

✓ Mammifères

Les chiroptères :

- Petit rhinolophe 1303 : de nombreuses colonies présentes sur l'ensemble du site, en cavité sur les communes de Castellane, St André les Alpes, Estoublon.
- Grand rhinolophe 1304 : Pas de colonie de reproduction sur le site. Présetn en périphérie, dans les gorges de Trevans et sur la commune d'Entrevennes
- Petit murin 1307 : en gîte dans les gorges de Trevans et une capture sur la commune de Blieux.
- Grand murin 1324 : observations concentrées au niveau de Barrême
- Barbastelle d'Europe 1308 : 4 écoutes sur Barrême, une détection à Tartonne et une capture en milieu forestier à Blieux.
- Minioptère de Schreibers 1310 : une détection vers le lac de Brunet, une dans la barre rocheuse de Chabrières, une capture à Estoublon
- Murin à oreilles échancrées 1321 : une écoute sur la commune de Barrême en zone agricole près de l'Asse de Moriez.
- Murin de Bechstein 1323 : deux écoutes dans le secteur de Barrême en 2002 et 2003, pas de contact en 2009.

Autre mammifère :

• Castor d'Europe -1337 : Il colonise largement les adoux de l'Asse depuis une dizaine d'années. Sa limite de répartition à l'amont est représentée par la clue de Chabrières.



Figure 14: Petit rhinolophe



Figure 13 : Castor d'Europe

✓ Poissons

- Barbeau méridional 1138 : présent dans les 3 Asses en amont de Barrême
- Blageon 1131: présent sur l'ensemble du réseau hydrographique, excepté l'Asse de Moriez
- Chabot 1163 : présent en aval de la clue de Chabrières
- Toxostome 1126 : quelques rares individus encore présents entre estoublon et la confluence avec la Durance
- Apron du Rhône 1158 : présent entre Bras d'Asse et la confluence avec la Durance

✓ Invertébrés

- Azuré de la sanguisorbe 1059 : L'espèce est très localisée sur la commune de Barrême. Sa présence est notée également sur la commune de Clumanc et reste à confirmer sur la commune de Tartonne.
- Agrion de mercure 1044 : L'Agrion de Mercure est installé dans la plupart des adoux de l'Asse. C'est une espèce répandue et localement commune sur la section aval du site. Il affectionne les cours d'eau courants aux berges végétalisées et ensoleillées. Les stations situées dans lit majeur aval de l'Asse constituent une des plus importantes populations de la région PACA.
- Damier de la succise 1065 : Le Damier de la Succise n'a pas été recensé sur le périmètre. Sa présence n'est toutefois pas exclue. Le site présente des habitats potentiels comme les prairies pâturées.
- Ecaille chinée 1078 : L'Ecaille chinée a été contactée en de nombreux lieux, aussi bien autour des ripisylves que dans les pelouses d'altitude.
- Lucane cerf-volant 1083 : L'espèce semble localisée autour de ses habitats, à savoir les boisements vieillissants, préférentiellement feuillus, à proximité des ripisylves, autour d'Estoublon et Clumanc.
- Grand capricorne 1088 : Le Grand Capricorne ne figure pas dans la liste des espèces identifiées sur le site. Or, il est potentiellement présent dans les boisements de feuillus âgés.
- Ecrevisse à pattes blanches 1092 : La présence de l'Ecrevisse à pattes blanches est restreinte aux adoux. Une seule donnée datant de 2003 localise l'espèce dans l'adou de Louvière sur la commune de Saint Julien d'Asse. Les inventaires de l'ONEMA en 2007 signalent l'espèce dans l'adou de Bellegarde à Estoublon.



Figure 17: Agrion de Mercure



Figure 16: Azuré de la sanguisorbe



Figure 15 : Ecaille chinée

II.3. INTERDÉPENDANCES ENTRE HABITATS NATURELS ET ESPÈCES

Le tableau ci-dessous présente les interactions existantes entre les habitats d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaire (Zone de gîte, de reproduction, d'alimentation, corridor). Il actualise le FSD du site en représentant l'ensemble des espèces et habitats présents sur le site.

	EAUX COURANTES					FORETS				PELOUSES					PRA	AIRIES			LAN	NDES		Mı	LIEUX I	RUPEST	RES		
Nom des espèces identifiées dans		FSD					FSD Hors FSD			FSD Hors FSD			FSD Hors FSD			FSD H		Hors	Hors FSD FSD		Hors FSD						
le FSD	3270	3280	3220	3230	3240	3250	9180	92A0	91E0	9150	9340	6110	6210	6170	6230	6410	6430	6420	6510	5110	5210	4060	4090	8210	8130	8160	8240
Petit rhinolophe	С	С	С	С	С	С		C A1	C A1	A2	A2	A1				A1 C	A1 C	A1 C	A1 C	Α	Α						
Grand rhinolophe	С	С	С	С	С	С		C A2	C A2		С	A1				A1 C	A1 C	A1 C	A1 C								
Petit murin	С	С	С	С	С	С	A2	С	С			A1	A2	A2	A2					Α	Α	A2	A2		A2	A2	
Barbastelle d'Europe	С	С	С	С	С	С	Т	Т	T	Т	Т	A2															
Minioptère de Schreibers	С	A,C	С	С	С	С	А	A,C	A,C	A2	A2	A1	A2	A2	A2	A1	A1	Α1	A1			A2	A2				
Murin à oreilles échancrées	С	С	С	С	С	С	Т	Т	Т							A1	A1 C	A1 C	A1 C								
Murin de Bechstein							Т	Т	Т	Т	T																
Grand murin	С	С	С	C, S	C, S	C, S	A2	А		A2	A2	A2															
Castor d'Europe		Т				Т		Т																			
Azuré de la Sanguisorbe																			Т								
Laineuse du prunelier		_		_								Т	Т					_			_	_					
Ecaille chinée*							T2	T2				Т	Т			Т											
Lucane cerf- volant							Т	Т	Т	Т	Т																

Nom des espèces	Eaux courantes					Forêts				Pelouses				Pra	iries			Lan	des		Mil	ieux ı	upesti	'es			
identifiées dans le FSD	3270	3280	3220	3230	3240	3250	9180	92A0	91E0	9150	9340	6110	6210	0/19	6230	6410	6430	6420	6510	5110	5210	4060	4090	8210	8130	8160	8240
Grand Capricorne							T	T			Т																
Agrion de Mercure	Т	Т				Т																					
Ecrevisse à pattes blanches		Т																									
Apron du Rhône		Т				Т																					
Barbeau méridional	Т	Т				Т																					
Blageon	T	T				Т																					
Toxostome	Т	Т				Т																					
Chabot		Т	Т	Т	Т	Т																					
Ancolie de Bertoloni																								Т	Т	Т	
Nb d'espèces potentielles à l'habitat	11	15	8	8	8	14	9	12	8	6	8	8	4	2	2	5	4	4	5	2	2	2	2	1	2	2	0

Tableau 1 : Interdépendance entre habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

<u>Légende :</u>

R	zone de reproduction
Α	zone d'alimentation
S	zone de stationnement, de repos ou de refuge
С	corridors et éléments de transition utilisés par les individus durant leurs déplacements
T	toutes fonctions confondues (plantes, animaux fixés)
Autres Mam.	Autres Mammifères

III. LES ENJEUX DE CONSERVATION

L'enjeu de conservation d'un habitat/espèce s'évalue à partir de deux critères : sa valeur patrimoniale et le risque de dégradation qu'il encoure.

De plus, ces deux critères, valeur patrimoniale et risque, sont étudiés pour chaque habitat et espèce selon deux échelles :

- l'échelle globale, qui permet d'apprécier l'originalité et la rareté de l'habitat/l'espèce à l'échelon national:
- l'échelle locale, qui permet d'évaluer la contribution qu'apporte un habitat/une espèce à la richesse et l'originalité biologique du site.

Chaque espèce et habitat obtient alors un niveau d'enjeu, permettant d'identifier les priorités.

III.1. LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Groupe	Habitats d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation							
S	3220- Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	Modéré							
ANTE	3240- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	Modéré							
OUR/	3250- Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum	Fort							
EAUX COURANTES	3270- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	Modéré							
EA	3280- Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riveraines à Salix et Populus alba	Modéré							
irs	92A0- Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	Modéré							
HABITATS FORESTIERS	91EO- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	Modéré							
S FO	9180- Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion*	Fort							
зітат	9150- Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	Modéré							
HAE	9340- Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia								
	6110- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi*	Modéré							
	6170- Pelouses calcaires alpines et subalpines (Sous-Type 3 - Pelouses calciphiles en gradins et en guirlandes)								
PELOUSES ET PRAIRIES	6210- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	Modéré							
ET PR	6230- Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	Fort							
USES	6410- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Fort							
PELO	6420- Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du (Molinio-Holoschoenion)	Fort							
	6430- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Modéré							
	6510- Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Fort							
LANDES	4060- Landes alpines et boréales	Modéré							
ET FOURRES	4090- Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux	Fort							

Groupe	Habitats d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation								
	8120- Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)	Modéré								
×	8130- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Modéré								
HABITATS ROCHEUX	8160- Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*	Modéré								
TS RC	8210- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique									
BITA	8240- Pavements calcaires*	Modéré								
H	5110- Formation stables xérothermiques à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	Faible								
	5210- Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp</i> .	Faible								
Š	7220- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	Majeur								
EAUX RMANTE	7230- Tourbières basses alcalines	Majeur								
EAUX DORMANTES	7240- Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae*	Fort								
۵	3140- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara sp.	Fort								

Tableau 2 : Récapitulatif des enjeux par habitat d'IC

III.2. LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Groupe	Espèces d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation	Commentaire
	Petit rhinolophe	Fort	Espèce présente principalement dans la moitié sud de la France, de forts effectifs sur le site. Présence de colonies de reproduction
	Grand murin	Modéré	Peu d'individus, pas de colonie de reproduction sur le site
	Castor d'Europe	Modéré	En phase de recolonisation en France. Présence hors du périmètre
ERES	Barbastelle	Modéré	Présence de l'espèce sans colonie de reproduction identifiée
MAMMIFERES	Murin à oreilles échancrées	Faible à modéré	Pas de colonie de reproduction sur le site
	Grand rhinolophe	Faible	Espèce très peu présente sur le site, pas de reproduction identifiée
	Petit murin	Faible	Peu d'individus, pas de colonie de reproduction sur le site
	Minioptère de Schreibers	Faible	Espèce d'affinité méditerranéenne, mais aucune preuve de résidence sur le site
0	Azuré de la sanguisorbe	Majeur	Espèce d'affinité septentrionale, en marge méridionale de sa répartition. Habitat fortement menacé, en régression. Il est indispensable de protéger les parcelles composées de prairie à sanguisorbe (Barrême) afin de maintenir la présence de l'Azuré.
INVERTEBRES	Ecrevisse à pattes blanches	Fort	En forte régression, menacée par la disparition de ses habitats et l'introduction d'espèces exogènes
INVEF	Agrion de mercure	Fort	Population importante sur une partie du site. Localisé sur le territoire national
	Ecaille chinée	Faible	Espèce commune sur le territoire national
	Lucane cerf-volant	Faible	Observée ca et là sur le site, non rare sur le territoire national
	Apron	Majeur	Effectifs faibles, en régression sur le site
NS NS	Toxostome	Modéré	Rare sur le site, présence essentiellement liée à la présence d'individus sur la Durance
POISSONS	Barbeau meridional	Modéré	Semble avoir disparue de l'Asse
PC	Chabot	Modéré	Population stable et gros effectifs
	Blageon	Faible	Espèce abondante sur le territoire nationale, peu menacée
FLORE	Ancolie de Bertoloni	Modéré	Subendémique. Plusieurs stations, non menacée

<u>Tableau 3 : Récapitulatif des enjeux par espèces d'IC</u>

IV. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les objectifs de conservation des habitats, des espèces et du site en général sont définis à partir des enjeux identifiés lors de l'élaboration du tome 1 de ce DOCOB. Ils sont hiérarchisés sur la base des orientations de gestion envisagées pour le site. Les actions proposées répondront aux objectifs hiérarchisés dans le Tableau 4. Les objectifs et sous objectifs concernant la conservation des habitats, les espèces et le site en général seront détaillés dans les chapitres suivants.

N°OC	OBJECTIFS DE CONSERVATION	N°SOC	SOUS-OBJECTIFS	Priorit é
		OC1- a	Assurer le fonctionnement naturel du cours d'eau (dynamique des crues) : configuration torrentielle en amont et en tresse à l'aval. Rivières permanentes à Glaucium flavum bien représentées sur le site (3250)	1
	Conserver	OC1- b	Assurer la conservation des réseaux annexes hygrophiles Secteur de Barrême (Paraire,Bourne) / d'Estoublon à la confluence avec la Durance	1
1	l'hydrosystème naturel de l'Asse, ses affluents et annexes	OC1-c	Limiter les atteintes aux boisements dans les lits mineurs, surtout dans les zones où le castor est présent. Les zones boisées à proximité des adoux permettent de fournir nourriture et gîte aux castors.	-
		OC1- d	Garantir une bonne qualité des eaux	2
		OC2- e	Conserver les populations reliques du peuplier noir, espèce source de gènes résistant au chancre, utile dans la lutte contre les parasites	3
		OC2- a	Restaurer les prairies humides, (habitat de l'Azuré de la sanguisorbe) Prioritairement dans le secteur de Barrême : stations relictuelles de l'Azuré	1
		OC2- b	Pérenniser les pairies de fauche (Blieux) et les canaux d'irrigation associés qui subsistent en arrière des groupements rivulaires	1
		OC2- c	Conserver les pelouses d'altitude et limiter l'embroussaillement des milieux ouverts Sur l'adret de la montagne de Chalvet (Moriez), sur la crête de Montmuye (Blieux) et sur la montagne de l'Aup	1
	Conserver la structure, la fonctionnalité et la	OC2- d	Prendre en compte la période de floraison des espèces pour ne pas exercer une pression trop forte et précoce sur les habitats	1
2	diversité floristique des prairies et pelouses	OC2-	Maintenir les zones pâturées dans un bon état de conservation Notamment vers Grau de courchons et montagne de parrioune / montagne d'Aup	1
		OC2-f	Limiter la dynamique d'embroussaillement et d'enrésinement des landes supraméditerrannéennes des corniches et crêtes ventées des Préalpes méridionales (4090-4) Cet habitat est présent sur la montagne de l'Aup, et sur la Grau de Courchons	1
		OC2- g	Conserver les formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230) Habitat présent au sein de quelques combes du massif de Courchons	2
	Maintenir les	OC3- a	Maintenir et restaurer les éléments naturels du paysage permettant le déplacement de la faune (alignement d'arbres, haies)	1
3	continuums écologiques	OC3- b	Favoriser le déplacement et la préservation des espèces aquatiques (Apron du Rhône)	2

N°OC	OBJECTIFS DE CONSERVATION	N°SOC	SOUS-OBJECTIFS	Priorit é
			Conservation des entités sénescentes et ilôts vieillissants :	
			Notamment au dessus de Blieux direction Majastres : de très vieux chênes, Dans le secteur d'Estoublon et Clumanc présence du Lucane Cerf-volant en très faible effectif,	
4	Conservation de la diversité des milieux	OC4- a	Peuplement relictuel d'alisiers blancs sur la montagne de l'Aup et de Courchons vers le secteur nommé « le Défens »,	1
	forestiers		Hêtraies au bois de Lieye (Sud-est de Barrême)	
			Forêt de pente remarquable (9180, tillaie) versant nord de la clue de Taulanne (site très riche en biodiversité) et l'oratoire saint Pierre	
		OC4- b	Favoriser la diversité des essences et permettre la régénération des feuillus au sein des peuplements résineux	2
	Garantir un réseau de	OC5- a	Conservation du bâti traditionnel (cabanon, etc) représentant des gîtes pour chauves souris	1
5	gîtes et de terrains de chasse pour les	OC5- b	Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres	2
	populations de chauves-souris	OC5-c	Limiter la contamination chimique des espèces proies (insectes) et le phénomène de bioaccumulation (traitement des charpentes)	3
6	Conservation des milieux rupestres	OC6	Garantir la tranquillité des falaises et éboulis Présence de l'Ancolie de Bertoloni sur l'habitat 8160, 8120	3
		OC7- a	Conservation des sources pétrifiantes avec formations de tuf 7220	2
7	Préservation des fonctionnalités des	OC7- b	Préserver les bas marais (7230) maintenus en bon état Notamment entre le ravin de la Font des Bruscs et le ravin des Briandes vers Blieux.	2
	tourbières et bas marais	OC7-c	Restaurer les bas-marais dégradés par la colonisation des ligneux et autres espèces (roseaux, Seneçon doria, cirse de Montpellier): Notamment entre ravin des Briandes et oratoire saint Joseph (haut Chaudoul, Blieux) et au niveau des bas-marais situés vers les ravins des Prés et de l'Abreuvage (Taulanne, Castellane)	3

Tableau 4 : Objectifs de conservation des habitats d'IC

V. LA GESTION DU SITE

V.1. OBJECTIFS DE GESTION

Les objectifs de gestion dessinent la trame à suivre pour atteindre les objectifs de conservation, afin de préserver l'état de conservation des habitats et espèces du site.

OG1 : Gestion des Habitats naturels d'Intérêt communautaire

Cet objectif rassemble l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour assurer la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires ainsi que des habitats d'espèces. Leur définition prend en compte les niveaux de priorité et la hiérarchisation des actions, leur faisabilité d'un point de vue des moyens humains et financiers ainsi que les besoins et attentes des différents acteurs du territoire.

Cet objectif est décliné en trois types de milieux : les milieux forestiers, aquatiques et les milieux ouverts.

Milieux aquatiques: Fiche GH01. Cette fiche vise à :

- → Permettre un fonctionnement naturel du cours d'eau (régime de crues).
- → Protéger et préserver les habitats inféodés aux bancs de galets alluvionnaires.

Milieux forestiers : Les fiches GH02 et GH03 concernent les milieux forestiers. Les objectifs principaux recensés dans ces actions sont :

- → Assurer un habitat pour de nombreuses espèces
- → Renforcer le rôle de corridor écologique (restauration de la ripisylve)
- → Habitat de chasse ou corridor de déplacement pour les chiroptères
- → Gîte et ressource alimentaire du Castor d'Europe (ripisylve)
- ightarrow Habitat pour insectes saproxyliques si présences d'arbres sénescents
- → Conserver le rôle de zone tampon entre les parcelles agricoles et le cours d'eau (filtration des eaux de ruissellement, etc.)

Milieux ouverts et semi-ouverts: Les fiches GH04, GH05 et GH06 correspondent aux habitats agro-pastoraux. Les préoccupations principales étant liées au maintien des milieux ouverts et à la préservation des richesses biologiques associées à ces habitats.

- → Eviter la modification de régime hydrique et l'embroussaillement lié aux modifications des pratiques agro-pastorales des prairies et pelouses.
- → Informer les agriculteurs des modes de gestion adaptés au maintien de leurs activités tout en assurant la conservation des milieux

Des contrats NATURA 2000 et des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées sont les outils proposés afin de mener à bien la réhabilitation des parcelles en mauvais état de conservation (surpâturage ou inversement envahissement par les ligneux, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires).

OG2: Gestion des espèces d'intérêt communautaire (ESP)

De nombreuses espèces d'intérêt communautaire sont recensées sur le site :

- 8 mammifères : 7 espèces de chiroptères et le Castor
- 8 invertébrés
- 5 poissons
- 2 plantes

Les espèces à enjeu fort seront associées à des mesures classées en priorité 1 :

- Azuré de la sanguisorbe
- Ecrevisse à pattes blanches
- Agrion de mercure
- Apron du Rhône
- Petit rhinolophe

Les mesures associées à la conservation des espèces vont de pair avec la protection de leurs habitats (de reproduction, d'alimentation, stationnement, etc.). Les mesures présentées dans ce volet seront représentées par 3 fiches action représentant l'ensemble des espèces à enjeu de conservation majeur ou fort :

Fiche ESP01 : Préservation des gîtes à chiroptères

Fiche ESP02 : Assurer la conservation des réseaux annexes hygrophiles (Castor, Agrion de Mercure et Ecrevisse à pattes blanches)

Fiche ESP03 : Préservation et restauration des habitats de l'Azuré de la sanguisorbe

OG3: Suivi et Amélioration des connaissances (SAC)

Des études supplémentaires peuvent être nécessaire afin notamment d'acquérir de nouvelles données (stations à Azuré par exemple). Le suivi de l'état de conservation des espèces et habitats décrits dans le DocOb est indispensable afin d'actualiser les données biologiques. Cela permet d'avoir une bonne connaissance du milieu en approfondissant le diagnostic écologique effectué dans le cadre du Tome 1 du document d'objectifs et ainsi d'adapter le mode de gestion associé.

OG4 : Mise en cohérence des politiques publiques

52 % du site est composé de milieux forestiers. C'est pourquoi il est important de mettre en place une gestion concertée et raisonnée avec l'ensemble des acteurs du territoire (ONF, CRPF, etc.).

La gestion de la ressource en eau est également une composante indispensable à la conservation de la naturalité de la rivière. Pour cela, il serait intéressant de mettre en place sur l'Asse une gestion des eaux locale type contrat de rivière ou un schéma de gestion des eaux. L'étude de détermination des volumes prélevables sur le bassin versant de l'Asse est en cours de validation (été 2012).

OG5: Animation, Sensibilisation et Communication (ASC)

La structure animatrice du Docob aura pour objectif principal un porter à connaissance auprès des acteurs locaux (élus, public scolaire, habitants, agriculteurs, etc.) Une bonne connaissance du territoire et de ses richesses permet une meilleure compréhension des enjeux présents sur celui-ci. Cela facilitera le travail de contractualisation à l'aide de charte, contrats ou mesures agro-environnementales. Pour se faire, différents moyens de communication seront élaborés: publication d'une lettre d'information sur l'ensemble des 21 communes, intervention auprès des scolaires, organisation de journées de sensibilisation en partenariat avec des associations (CEN PACA, etc.), signalétique adaptée (panneau de présentation du site, panneau de sensibilisation des secteurs sensibles...).

V.2. LES ACTIONS PRÉCONISÉES

De chaque objectif de gestion ressort plusieurs mesures de gestion décrites dans les « fiches actions ». Ces fiches présentent de façon plus précise les actions à développer pour atteindre les objectifs de conservation. Elles concentrent de nombreuses informations, notamment sur les modalités de mise en place des actions, le financement et le calendrier d'application. Une fiche action peut répondre à plusieurs objectifs de conservation et inversement.

Code Action	Intitulé de la fiche action	Priorité
Action		
	OG1 : Gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire GH	
	Milieu aquatique	
GH01	Maintenir et entretenir la dynamique naturelle du cours d'eau en tresse	2
	Habitats forestiers	
GH02	Restaurer, entretenir et maintenir les ripisylves	2
GH03	Maintenir ou restaurer les potentialités écologiques du milieu forestier	2
	Habitats agro-pastoraux : élaboration des MAET	
GH04	Remise en état et entretien des pelouses	1
GH05	Remise en état et entretien des prairies	1
GH06	Amélioration de la qualité des sols et des eaux	2
	OG2 : Gestion des Espèces d'intérêt communautaire	
ESP01	Préservation des gites favorables aux chiroptères	1
ESP02	Assurer la conservation et l'entretien des réseaux annexes hygrophiles	1
	(Agrion de mercure, Castor, Ecrevisse à pattes blanches)	
ESP03	Préservation et Restauration des habitats de l'Azuré de la sanguisorbe (acquisition foncière, proposition d'un APPB)	1
	OG3 : Amélioration des connaissances et suivi scientifique	
SUI01	Suivi de l'état de conservation des populations d'invertébrés	1
SUI02	Suivi de l'évolution des pelouses et prairies	1
SUI03	Suivi de la qualité des eaux (Adoux, Asse)	2
SUI04	Suivi des populations piscicoles	2
SUI05	Suivi de la population de castor et de l'impact des barrages	1
SUI06	Inventaire floristique complémentaire	3
OG4 : N	 Nise en cohérence des politiques publiques, activités humaines et conservation des espèces et habi	tats
POL01	Entretenir la fonctionnalité des systèmes d'irrigation gravitaire traditionnels (canaux)	2
POL02	Maintien et restauration des haies dans les espaces agricoles	2
POL03	Proposition d'acquisition foncière de parcelles représentant des enjeux de conservation forts	3
	- Programme and an internal control of the control	

	OG5 : Animation, Sensibilisation et Communication (ASC)								
	Animation								
ANI01	Planification des actions, contractualisation et animation DOCOB	1							
	Informer et sensibiliser les propriétaires privés et/ou usagers sur Natura 2000								
ANI02	Installer et entretenir les différents équipements concourant à l'information du public	2							
ANI03	Définir puis mettre en œuvre une politique d'information, de sensibilisation, d'éducation à l'environnement	2							

<u>Tableau 5 : Liste des mesures de gestion préconisées pour le site</u>

Fiche 1 : Engagements et recommandations généraux pour tous types de milieux

Principales caractéristiques du site

Le site Natura 2000 « L'Asse» est essentiellement axé sur le linéaire du cours d'eau à l'aval de la Clue de Chabrières. C'est pourquoi il comprend essentiellement des habitats et espèces liés aux milieux aquatiques et à la ripisylve dans cette partie. A l'amont de cette clue, le périmètre comprend une partie des bassins versants des 3 Asses composés de milieux plus diversifiés qu'à l'aval.

Habitats d'intérêt communautaire

Milieux aquatiques

- 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara sp.pl
- 3220- Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
- 3230 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica
- 3240- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix eleagnos
- 3250- Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum
- 3270- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.
- **3280** Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba
- 7240 Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae*

Milieux ouverts

- 6110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi*
- 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines (Sous-Type 3 Pelouses calciphiles en gradins et en guirlandes)
- **6210 -** Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)
- **6230 -** Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*
- 6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
- 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion
- 6430- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

Milieux forestiers

- 91EO*- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*
- 92A0 Forêts galeries à Salix alba et Populus alba
- 9180* Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion*
- 9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
- 9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia

Landes et fourrés

- 4060 Landes alpines et boréales
- 4090 Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux
- 5110 Formation stables xérothermiques à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
- 5210 Matorrals arborescents à Juniperus spp.

Milieux rocheux

- 8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin
- 8130 Eboulis ouest-mediterranéens et thermophiles
- 8160 Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard
- 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8240 Pavements calcaires

Espèces d'intérêt communautaire

Invertébrés

- 1044 Agrion de Mercure, Coenagrion mercuriale
- 1059 Azuré de la sanguisorbe, Maculinea telejus
- 1078 Ecaille chinée, Euplagia quadripunctaria
- 1092 Damier de la Succise, Euphydryas aurinia
- 1074 Laineuse du prunelier, Eriogaster catax
- 1083 Lucane cerf-colant, Lucanus cervus
- 1088 Grand capricorne, Cerambys cerdo
- 1092 Ecrevisse à pattes blanches, Austropotamobius pallipes

Poissons	Mammifères				
1158 - Apron du Rhône	1337 - Castor d'Europe, Castor fiber				
1126- Toxostome, Chondrostoma toxostoma	1303 - Petit rhinolophe, Rhinolophus hipposideros				
1131 – Blageon, Leuciscus souffia	1304 - Grand rhinolophe, Rhinolophus ferrumequinum				
1138- Barbeau méridional, Barbus méridionalis	1307 - Petit murin, Myotis oxygnathus				
1163- Chabot, Cottus gobio	1308 - Barbastelle d'Europe, Barbastellus barbastella				
	1310 - Minioptère de Schreibers, Miniopterus schreibersii				
	1321 - Murin à Oreilles échancrées, Myotis emarginatus				
	1323 - Murin de Bechstein, Myotis bechsteinii				
	1324 - Grand murin, Myotis myotis				

Principaux enjeux

Milieux aquatiques:

- Conserver la dynamique naturelle des rivières
- Ne pas négliger l'impact potentiel des aménagements hydrauliques
- Ne pas entraver le déplacement des espèces

Milieux forestiers:

- Conservation des vieux boisements
- Favoriser la diversité des essences
- Limiter la fragmentation de la ripisylve (Corridor, zone d'alimentation pour le castor, etc.)

Milieux ouverts et semi-ouverts :

- Conservation et entretien des prairies humides
- Limiter la fertilisation excessive des sols
- Conservation des pelouses d'altitude
- Limiter l'embroussaillement des milieux ouverts et semi-ouverts

NB: Cette liste d'engagements et de recommandations porte sur tout l'ensemble du périmètre du site, indépendamment du type de milieu ou du type d'activité. Elle sera proposée à tous les propriétaires ou mandataires.

Certains de ces engagements peuvent concerner des activités soumises à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 : cette réglementation s'applique indépendamment de l'adhésion à la charte dans l'attente de précisions techniques qui seront identifiées ultérieurement.

Recommandations générales :

- Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles.
- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, pesticides et fertilisants.
- Ne pas stocker de produits chimiques ou organiques et ne pas effectuer de dépôts de matériels (agricoles, etc.) sur la ou les parcelles engagées.
- Informer la structure opératrice/animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation (lié à des facteurs externes) des habitats naturels présents sur les parcelles.
- Informer les mandataires des parcelles concernées par la charte des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement, afin de les rendre cohérents avec les engagements souscrits dans la charte.
- Signaler à la structure animatrice la présence d'espèces végétales ou animales envahissantes, limiter au maximum leur expansion et réaliser ou autoriser leur éradication par des tiers selon les recommandations et le programme de lutte défini avec la structure animatrice.
- Privilégier les huiles végétales biodégradables dans les circuits hydrauliques des tronçonneuses et autres équipements.

Maintenir les linéaires de talus, haies, murets qui abritent des espèces ou permettent le déplacement des espèces et habitats d'espèces désignés dans le Docob

Engagements minimums:

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

Ne pas dégrader l'état de conservation des populations d'espèces et habitats d'espèces désignés dans le DOCOB.

<u>Point de contrôle</u>: constat de la dégradation (d'origine anthropique) de l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Contrôle sur place de la non destruction (du fait du signataire) des habitats au regard de la cartographie initiale établie lors de la réalisation du Docob. Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.

<u>Point de contrôle</u> : signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de travaux.

Permettre l'accès aux parcelles engagées dans la charte, à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou experts (désignés par la structure animatrice), afin de faciliter la réalisation d'opérations d'inventaires et d'évaluations de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats. Je serai informé au préalable de la date de ces opérations, des intervenants et par la suite, des résultats obtenus.

<u>Point de contrôle</u> : absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice /correspondance et bilan d'activités annuel de la structure porteuse du site

Ne pas introduire volontairement d'espèces végétales envahissantes et d'espèces animales exogènes (renouée du Japon, Tortue de Floride, Ambroisie, Jussie, ...), à l'intérieur et aux abords du site Natura 2000, exception faite des auxiliaires de culture utilisés dans la lutte biologique.

<u>Point de contrôle</u> : absence d'introduction volontaire d'espèces envahissantes.

Ne pas entreposer volontairement de déchets ou matériaux et signaler les déchets ou matériaux déposés à mon insu.

Point de contrôle : absence de déchets sur les parcelles concernées par la charte.

Fiche 2: Milieux aquatiques

Principales caractéristiques du site

Les milieux aquatiques sont représentés sur le site par les 160 km de linéaire de cours d'eau des 3 Asses (régime torrentiel) et de l'Asse aval (régime en tresses). La particularité de l'Asse est d'avoir un régime naturel, libre de tout aménagement hydraulique.

Habitats d'intérêt communautaire

Milieux aquatiques

3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara sp.*pl

3220- Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée

3230 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Myricaria germanica*

3240- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix eleagnos

3250- Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum

3270- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.

3280- Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus

7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

7240 - Formations pionnières alpines du Caricion bicolorisatrofuscae*

Espèces d'intérêt communautaire

Invertébrés

1041 - Cordulie à corps fin, Oxygastra curtisii

1044- Agrion de mercure, Coenagrion mercuriale

1078 - Ecaille chinée, Euplagia quadripunctaria

Poissons

1126- Toxostome, Chondrostoma toxostoma

1131 - Blageon, Leuciscus souffia

1138- Barbeau méridional, Barbus méridionalis

1158 - Apron du Rhône, Zingel asper

1163- Chabot, Cottus gobio

Mammifères

1337 - Castor d'Europe, Castor fiber

Principaux enjeux

Conservation de la qualité des eaux, de la dynamique de rivière méditerranéenne en tresses, de la végétation et des espèces liées aux milieux aquatiques.

Recommandations générales :

- ✓ Limiter les sources d'enrichissement (intrants, pesticides) sur et aux abords des points d'eau.
- ✓ Limiter l'accès aux berges pour éviter les dépôts de déchets et les dégradations.
- ✓ Favoriser le développement d'une bande enherbée de 5 mètres de large en bordure de cours d'eau en l'absence de ripisylve.

Engagements minimums:

- □ En plus des engagements et recommandations générales présentés en fiche 1, je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :
 - ✓ Ne pas réaliser de travaux affectant la rivière et les zones humides dans le site Natura 2000 (curage, calibrage, endiguement, comblement, protection de berges, ...), sauf nécessité prévue dans le document d'objectif ou par la législation en vigueur (entretien, protection, etc.).

Remarque : Cet engagement répond en grande partie à des obligations inscrites dans la réglementation relative à la police de l'eau.

<u>Point de contrôle :</u> suivi de l'état de conservation des zones humides effectué par la structure animatrice. Absence de signes de destruction totale ou partielle des zones humides

√ Avant tous travaux d'entretien, prévenir la structure animatrice afin qu'elle vérifie l'absence de frayères, de huttes de castor et de catiches à Loutre. En cas de présence, faire l'entretien en dehors des périodes de reproduction des espèces piscicoles et limiter les travaux si présence de castor ou loutre.

<u>Point de contrôle</u>: absence de travaux si présence de frayères, catiches ou huttes signalée par l'animateur du site sur le formulaire d'engagement des parcelles concernées.

√ Ne pas réaliser de plantations dans les zones humides (sauf dans le cadre d'un contrat Natura 2000)

Point de contrôle : absence de signes de plantations artificielles

✓ Ne pas stocker les produits de coupe sur les zones humides (mare, sources, ...)

Point de contrôle : absence de produits de coupes

√ Ne pas introduire d'espèces allochtones de poissons.

Point de contrôle : absence d'introduction d'espèces allochtones de poissons.

Fiche 3 : Milieux forestiers (ripisylves, forêts de chênes)

Principales caractéristiques du site

Les milieux forestiers sont représentés sur le site par les forêts alluviales et les forêts de chênes dans la vallée du Toulourenc.

Habitats d'intérêt communautaire

Milieux forestiers

91EO*- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*

92A0 - Forêts galeries à Salix alba et Populus alba

9180* - Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio- Acerion**

9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion

9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia

Espèces d'intérêt communautaire

Mammifères

1337 - Castor d'Europe, Castor fiber

1303 - Petit rhinolophe, Rhinolophus hipposideros

1304 - Grand rhinolophe, Rhinolophus ferrumequinum

1307 - Petit murin, Myotis oxygnathus

1308 - Barbastelle d'Europe, Barbastellus barbastella

1310 - Minioptère de Schreibers, Miniopterus schreibersii

1321 - Murin à Oreilles échancrées, Myotis emarginatus

1323 - Murin de Bechstein, Myotis bechsteinii

1324 - Grand murin, Myotis myotis

Invertébrés

1078 - Ecaille chinée, Euplagia quadripunctaria

1083 - Lucane cerf-volant, Lucanus cervus

1088 - Grand capricorne, Leuciscus souffia

Principaux enjeux

Conserver et favoriser le développement de boisements forestiers sénescents afin d'offrir un plus large choix de gîtes et niches écologiques pour les espèces citées ci-dessus.

Conserver et restaurer la ripisylve.

Recommandations générales

- Pour l'exploitation des bois, utiliser toutes les techniques permettant la protection contre la dégradation des sols par tassement (câblage long, câblage aérien, traction animale)
- Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable pour le matériel de coupe.
- Privilégier la régénération naturelle lors des renouvellements de peuplements
- Conserver au maximum différentes strates en sous-étage

Engagements minimums:

- □ En plus des engagements et recommandations générales présentés en fiche 1, je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :
 - ✓ Conserver et préserver l'intégrité et la fonctionnalité des ripisylves.

Remarque : cet engagement autorise naturellement le propriétaire à intervenir dans le massif boisé pour faire des opérations d'entretien sylvicole, à condition que ces interventions soient réalisées sans porter atteinte aux propriétés écologiques de la ripisylves.

Point de contrôle : Absence de dégradation de la ripisylves.

✓ Conserver des arbres sénescents ou morts (tronc, souche, ...) afin d'offrir une niche écologique supplémentaire aux espèces composant la ressource alimentaire des oiseaux listés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Présence de troncs ou souches d'arbres morts sur le site.

Ne pas planter de résineux à proximité des zones humides. Consulter systématiquement l'animateur quand de telles plantations sont prévues à l'intérieur du site

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantations de résineux

✓ En cas de plantation de ripisylve, utiliser des essences feuillues autochtones (saules, frênes, etc.) et caractéristiques des habitats de forêts alluviales.

<u>Point de contrôle</u>: absence de feuillus / résineux exotiques (peupliers de culture, chêne rouge, noyers américains, etc.) sur les berges.

Fiche 4: Milieux ouverts et semi-ouverts (prairies, pelouses et landes)

Principales caractéristiques du site

Les milieux ouverts présents sur le site sont représentés par les prairies et pelouses (10%) et par les landes et broussailles (17%).

Habitats d'intérêt communautaire

Milieux ouverts

6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi*

6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines (Sous-Type 3 - Pelouses calciphiles en gradins et en guirlandes)

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)

6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*

6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)

6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion

6430- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude 1078 - Ecaille chinée, Euplagia quadripunctaria (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

4060 - Landes alpines et boréales

4090 - Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt

5110 - Formation stables xérothermiques à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)

5210 - Matorrals arborescents à Juniperus spp.

Espèces d'intérêt communautaire

Mammifères

1337 - Castor d'Europe, Castor fiber

1303 - Petit rhinolophe, Rhinolophus hipposideros

1304 - Grand rhinolophe, Rhinolophus ferrumequinum

1307 - Petit murin, Myotis oxygnathus

1308 - Barbastelle d'Europe, Barbastellus barbastella

1310 - Minioptère de Schreibers, Miniopterus schreibersii

1321 - Murin à Oreilles échancrées, Myotis emarginatus

1323 - Murin de Bechstein, Myotis bechsteinii

1324 - Grand murin, Myotis myotis

Invertébrés

1044 - Agrion de Mercure, Coenagrion mercuriale

1059 - Azuré de la sanguisorbe, Maculinea telejus

1092 - Damier de la Succise, Euphydryas aurinia

1074 - Laineuse du prunelier, Eriogaster catax

Principaux enjeux

Maintien de la mosaïque d'habitats ouverts afin d'offrir une ressource alimentaire suffisante pour les chiroptères et zone de développement pour les invertébrés.

Maintenir les pelouses d'altitude et les landes dans un bon état de conservation. Contrôler et restaurer les parcelles embroussaillées.

Recommandations générales

- Maintenir ces milieux ouverts
- Ne pas détruire les éléments isolés
- Ne pas procéder à des amendements ni à des épandages particuliers
- Solliciter l'avis d'un expert agrée de la structure animatrice avant toute action de gestion des pelouses, mécanique ou par pâturage.

Engagements minimums:

- □ En plus des engagements et recommandations générales présentés en fiche 1, je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :
 - √ Ne pas boiser les milieux ouverts

Point de contrôle : absence de surfaces asséchées

✓ Ne pas assécher les petites marres ou dépressions humides potentiellement présentes sur mon terrain (Rappel de la loi sur l'eau)

Point de contrôle : absence de boisements artificiels

✓ Effectuer les travaux de fauchage et d'entretien à des périodes compatibles avec la conservation de la faune et de la flore

<u>Point de contrôle</u>: enregistrement des périodes auxquelles ont été entrepris des travaux à proximité des zones sensibles (Azuré de la sanguisorbe)

√ Ne pas fertiliser, amender sur les prairies et pelouses non agricoles

Point de contrôle : absence de fertilisation et amendements

√ Maintenir les prairies et les pelouses (ne pas mettre en culture, ne pas planter de culture à gibiers)

Remarque: Cet engagement répond en partie à la réglementation relative à la conditionnalité pour les agriculteurs recevant des aides PAC. Elle est également susceptible de répondre à la réglementation relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Point de contrôle: pas de transformation en cultures ou boisements

Fiche 5 : Milieux rupicoles (falaises, éboulis, pavements calcaires)

Principales caractéristiques du site

Les milieux rupicoles du site sont représentés par des falaises et des éboulis, dans les secteurs tels que la clue de Chabrières, de Taulanne. Ils concernent 9% du territoire de l'Asse et sont présents uniquement à l'amont de la clue de Chabrières.

Habitats d'intérêt communautaire

Milieux rocheux

8120 – Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin

8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

8160 – Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard

8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

8240 - Pavements calcaires

Espèces d'intérêt communautaire

Mammifères

1304 - Grand rhinolophe, Rhinolophus ferrumequinum

Flore

1474 - Ancolie de Bertoloni, Aguilegia bertolonii

Principaux enjeux

Maintenir les habitats rocheux, bien représentés sur le site et riches en biodiversité.

Recommandations générales

- ✓ Limiter la fréquentation humaine sur ces milieux
- √ Veiller au maintien du caractère minéral des habitats
- ✓ Maintenir au maximum les éboulis à l'écart des parcours pastoraux ou prévoir un plan de pâturage adapté à l'habitat concerné (voir fiches habitats)
- √ Limiter l'utilisation des pavements calcaires (montagne de l'Aup) comme zone de reposoirs.

Cette fiche ne présente pas d'engagements au regard des faibles enjeux de conservation liés à ces habitats et au faible impact des activités anthropiques potentielles.

Fiche 6 : Recommandations générales pour les activités

Principales caractéristiques du site

Les principales activités humaines présentes sur le territoire sont liées à l'agriculture. Le tourisme et activités présentes sur le site ne représentent pas en l'état actuel une menace pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Habitats d'intérêt communautaire

Milieux aquatiques

- 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara sp.pl
- 3220- Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
- 3230 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica
- 3240- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix eleagnos
- 3250- Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum
- 3270- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.
- **3280** Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba
- 7240 Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae*

Milieux ouverts

- 6110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi*
- 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines (Sous-Type 3 Pelouses calciphiles en gradins et en guirlandes)
- **6210 -** Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)
- **6230 -** Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*
- 6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
- 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion
- 6430- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

Milieux forestiers

- 91EO*- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*
- 92A0 Forêts galeries à Salix alba et Populus alba
- 9180* Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion*
- 9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
- 9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia

Landes et fourrés

- 4060 Landes alpines et boréales
- 4090 Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux
- 5110 Formation stables xérothermiques à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
- 5210 Matorrals arborescents à Juniperus spp.

Milieux rocheux

- 8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin
- **8130 –** Eboulis ouest-mediterranéens et thermophiles
- 8160 Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard
- 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8240 Pavements calcaires

Espèces d'intérêt communautaire

Invertébrés

- 1044 Agrion de Mercure, Coenagrion mercuriale
- 1059 Azuré de la sanguisorbe, Maculinea telejus
- 1078 Ecaille chinée, Euplagia quadripunctaria
- 1092 Damier de la Succise, Euphydryas aurinia
- 1074 Laineuse du prunelier, Eriogaster catax
- 1083 Lucane cerf-colant, Lucanus cervus
- 1088 Grand capricorne, Cerambys cerdo
- **1092 -** Ecrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius* pallipes

Poissons

1158 - Apron du Rhône

1126- Toxostome, Chondrostoma toxostoma

1131 - Blageon, Leuciscus souffia

1138- Barbeau méridional, Barbus méridionalis

1163- Chabot, Cottus gobio

Mammifères

1337 - Castor d'Europe, Castor fiber

1303 - Petit rhinolophe, Rhinolophus hipposideros

1304 - Grand rhinolophe, Rhinolophus ferrumequinum

1307 - Petit murin, Myotis oxygnathus

1308 - Barbastelle d'Europe, Barbastellus barbastella

1310 - Minioptère de Schreibers, Miniopterus schreibersii

1321 - Murin à Oreilles échancrées, Myotis emarginatus

1323 - Murin de Bechstein, Myotis bechsteinii

1324 - Grand murin, Myotis myotis

Recommandations générales

- Prendre connaissance de la règlementation en vigueur relative à <u>l'activité</u> concernée et la respecter
- Prendre connaissance de la règlementation en vigueur relative au site sur lequel se déroule l'activité et la respecter
- ldentifier les enjeux environnementaux présents sur les secteurs d'activités et les diffuser auprès des adhérents et des usagers (informations dans le DOCOB, auprès de la structure animatrice ou d'autres acteurs engagés dans la démarche Natura 2000,...).
- Eviter toute dégradation des milieux
- Limiter les activités en période de reproduction des oiseaux.
- Ne pas faire de feu.
- Signaler à la structure animatrice du site Natura 2000 d'éventuelles dégradations du milieu
- Signaler à la structure animatrice du site Natura 2000 l'observation d'espèces rares ou inhabituelles.
- Favoriser le covoiturage pour les déplacements afin de limiter les pollutions et perturbations engendrées aux milieux.

Engagements minimums:

Je m'engage pour les activités concernées par la charte à :

Engagements communs:

- Avertir et demander à la structure animatrice une expertise concernant les projets d'aménagements ou d'équipements des sites (projets du contractant ou soumis par des tiers) ainsi que des projets de manifestations sportives ou de loisirs et suivre les prescriptions données.
- Ramener avec moi tous mes déchets (organiques ou inorganiques).
- Demander une expertise auprès de la structure porteuse du site lorsque mon activité est susceptible d'impacter sur le milieu

- Ne pas déranger la faune présente sur le site
- Ne pas porter atteinte au milieu naturel : ne pas détruire ou endommager la végétation de berges
- ➤ Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès
- > Effectuer l'entretien de l'équipement en dehors des périodes de reproduction des espèces

Engagements liés à l'adhésion d'une structure collective :

- Envoyer une copie de la charte à tous les adhérents de la structure
- > Sensibiliser les adhérents des impacts potentiels sur l'environnement engendrés par la pratique de leur activité (1 réunion par an au minimum).
- Informer les adhérents des autres activités qui s'exercent sur le site et contribuer à développer un comportement respectueux de ces activités

Fiches 7 : Activité de chasse

Principales caractéristiques du site

L'activité cynégétique est très développée sur le site. Chaque commune possède au moins une société de chasse qui utilise les terrains privés ou loue des terrains en forêts domaniales à l'ONF.

Habitats d'intérêt communautaire

Milieux ouverts:

6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi*

6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines (Sous-Type

3 - Pelouses calciphiles en gradins et en guirlandes)

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)

(*sites d'orchidées remarquables) **6230 -** Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones

submontagnardes de l'Europe continentale)* **6410 -** Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion*

6430- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

Milieux forestiers:

92A0 - Forêts galeries à Salix alba et Populus alba

9340 - Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia

9180* - Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion*

9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion

9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia

Espèces d'intérêt communautaire

Mammifères :

1321 - Murin à oreilles échancrées

1303 - Petit rhinolophe

1310 - Minioptère de Schreibers

1324 - Grand murin

1308 - Barbastelle d'Europe

1304 - Grand rhinolophe

1337 - Castor d'Europe

Invertébrés:

1065 - Damier de la Succise

1044 - Agrion de mercure

1041 - Cordulie à corps fin

1078 - Ecaille chinée*

1083 - Lucane cerf-volant

1088 - Grand capricorne

Principaux enjeux

Dérangement de la faune : déchets, munitions usagées, dépôts sauvages Fragmentation des milieux avec l'entretien ou la création de sentiers

Recommandations générales

- Informer la structure animatrice de toute observation d'espèces protégées en précisant la date et le lieu d'observation.
- Participer à la prévention contre le braconnage en lien avec les agents assermentés

Engagements minimums:

En plus des engagements présentés dans la fiche 6, Je m'engage pour les activités concernées par la charte à :

- ➤ Développer des actions de coopération entre les associations de chasse et la structure animatrice du site Natura 2000, afin d'acquérir une meilleure connaissance de l'écologie de l'ensemble des espèces du site et de leur habitat.
- Valoriser par des actions pédagogiques les vertus de l'activité cynégétique en rapport avec les équilibres écologiques

Fiches 8 : Activité de pêche

Principales caractéristiques du site

Sur l'Asse, la Gaule Oraisonnaise et l'AAPPMA la Bléone se partagent le territoire. Cette activité ne représente pas de forte pression sur les milieux. Les espèces d'intérêt communautaires ne sont pas visées par la pêche. Les espèces ciblées sont essentiellement les truites.

Habitats d'intérêt communautaire

Milieux aquatiques:

3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara sp.pl

3220- Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée

3230 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica

3240- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à 1138- Barbeau méridional, Barbus méridionalis Salix eleagnos

3250- Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium

3270- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.

3280- Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba

Milieux forestiers:

92A0 - Forêts galeries à Salix alba et Populus alba 91EO*- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*

Espèces d'intérêt communautaire

Poissons:

1158 - Apron du Rhône, Zingel asper

1126- Toxostome, Chondrostoma toxostoma

1131 - Blageon, Leuciscus souffia

1163- Chabot, Cottus gobio

Invertébrés :

1092 - Ecrevisse à pattes blanches, Austropotamobius pallipes

Principaux enjeux

Concurrence entre les espèces piscicoles autochtones et allochtones

Capture d'espèces protégées

Recommandations générales

- Prendre connaissance de la règlementation en vigueur relative à <u>l'activité</u> concernée et la respecter
- > Informer la structure animatrice de toute observation d'espèces protégées en précisant la date et le lieu d'observation.

Engagements minimums:

En plus des engagements présentés dans la fiche 6, Je m'engage pour les activités concernées par la charte à :

- Relâcher immédiatement toute prise d'espèce protégée en prenant les précautions nécessaires à leur survie
- Ne pas lâcher ou relâcher les spécimens appartenant à une espèce considérée comme nuisible (espèces allochtones invasives)
- Avertir et demander à la structure animatrice une expertise concernant les projets d'aménagements ou d'équipements des sites (projets du contractant ou soumis par des tiers) ainsi que des projets de manifestations sportives ou de loisirs et suivre les prescriptions données.
- Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement piscicole et tenir compte de ses prescriptions

Fiches 9: Randonnée pédestre et équestre, VTT, motocross...

Principales caractéristiques du site

Ce site ne subit pas d'activités touristiques menaçant l'équilibre d'habitats naturels ou d'espèces. Des sentiers de randonnée pédestre sont présents mais n'entrainent aucune pression sur la conservation du site. D'autres activités telles que l'escalade ou le parapente n'interfèrent pas avec le maintien de la biodiversité présente sur le territoire.

Un site de motocross est présent sur la commune de Senez. L'activité sur site n'entraine pas d'impact sur le milieu. Les activités hors site et notamment nocturnes peuvent représenter des perturbations qui seront évaluées par une évaluation des incidences.

Habitats d'intérêt communautaire

Milieux aquatiques

- 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara sp.pl
- 3220- Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
- 3230 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica
- 3240- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix eleagnos
- 3250- Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum
- 3270- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.
- **3280** Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba
- 7220* Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)
- 7240 Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae*

Milieux ouverts

- 6110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi*
- 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines (Sous-Type 3 Pelouses calciphiles en gradins et en guirlandes)
- **6210 -** Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)
- **6230 -** Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*
- 6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
- 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion
- 6430- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

Landes et fourrés

- 4060 Landes alpines et boréales
- 4090 Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux
- 5110 Formation stables xérothermiques à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
- 5210 Matorrals arborescents à Juniperus spp.

Milieux rupestres

- 8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin
- 8130 Eboulis ouest-mediterranéens et thermophiles
- 8160* Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard
- 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8240* Pavements calcaires*

Milieux forestiers

- 91EO*- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*
- 92A0 Forêts galeries à Salix alba et Populus alba
- 9180* Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion*
- 9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
- 9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia

Espèces d'intérêt communautaire

Invertébrés

1044 - Agrion de Mercure, Coenagrion mercuriale

1059 - Azuré de la sanguisorbe, Maculinea telejus

1078 - Ecaille chinée, Euplagia quadripunctaria

1092 - Damier de la Succise, Euphydryas aurinia

1074 - Laineuse du prunelier, Eriogaster catax

1083 - Lucane cerf-colant, Lucanus cervus

1088 - Grand capricorne, Cerambys cerdo

1092 - Ecrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius* pallipes

Poissons

1158 - Apron du Rhône

1126- Toxostome, Chondrostoma toxostoma

1131 - Blageon, Leuciscus souffia

1138- Barbeau méridional, Barbus méridionalis

1163- Chabot, Cottus gobio

Mammifères

1337 - Castor d'Europe, Castor fiber

1303 - Petit rhinolophe, Rhinolophus hipposideros

1304 - Grand rhinolophe, Rhinolophus ferrumequinum

1307 - Petit murin, Myotis oxygnathus

1308 - Barbastelle d'Europe, Barbastellus barbastella

1310 - Minioptère de Schreibers, Miniopterus schreibersii

1321 - Murin à Oreilles échancrées, Myotis emarginatus

1323 - Murin de Bechstein, Myotis bechsteinii

1324 - Grand murin, Myotis myotis

Principaux enjeux

Perturbation des peuplements piscicoles (surfréquentation, passage d'engins dans le cours d'eau, création de petits barrages constituant des barrières physiques supplémentaires pour les poissons et entrainant une hausse ponctuelle de la température des eaux)

Perturbation des espèces (chiroptères) avec la pollution sonore et lumineuse

Piétinement d'habitats sensibles

Pollution (déchets)

Recommandations générales :

- Limiter le nombre de sorties collectives sur le site
- Prendre connaissance de la fragilité des milieux que l'on traverse
- > Ne pas quitter les voies ouvertes à la circulation
- Destruction d'habitats lors de passages (non autorisés) dans le cours d'eau.

Engagements minimums:

Ш	En plus des	s engagements	présentés d	ans la fich	e 6, Je ı	m'engage	pour les	activités	concernées
par	la charte à :								

- Ne pas créer des barrages entravant la libre circulation des peuplements aquatiques, très sensibles en période d'étiage
- Ne pas dégrader les milieux (pollution, etc.)
- Ne pas quitter les sentiers et les pistes prévus à cet effet
- > Ne pas faire du camping ou bivouaquer hors des sites prévus à cet effet
- ➤ Demander une expertise auprès de la structure animatrice du site N2000 avant d'implanter de nouvelles voies d'escalade

- > Limiter l'impact environnemental et veiller à l'intégration paysagère des aires de stationnement
- Délimiter si nécessaire un sentier d'accès au site d'escalade qui évite les zones fragiles et/ou) forte valeur patrimoniale
- > Ne pas détruire la végétation rupestre
- > Ne pas quitter les sentiers et les pistes prévus pour se rendre au pied des voies ou circuits
- > Ne pas faire du camping ou bivouaquer hors des sites prévus à cet effet
- > Sensibiliser les adhérents des particularités et de la richesse du site